



Commune de Montferrier sur Lez
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire, le **18 décembre 2024** à 19h30, sous la présidence de **Madame Brigitte DEVOISSELLE**, maire.

Date de Convocation et d'affichage : 12 décembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 26

Présents : Madame Brigitte **DEVOISSELLE**, Mesdames Marie-Hélène **CABAS**, Amélie **GIORGETTI**, Béatrice **ROUCAYROL**, Valérie **GOMBERT**, Edda **LAGRIFFOL**, Sophie **RIVENQ-GARRIGUE**, Lydie **ROCHETTE**, Michèle **TOMAS**, Sabine **TOURROLIER**, Myriam **GELSOMINO**, Céline **GOLLAIN**, Messieurs Bernard **CAPO**, Jean-Pierre **DEPOND**, Bruno **BARASCUD**, Michel **BOYER**, Christian **CRESPY**, Frédéric **GUEYDAN**, Henri **PATUREL**, Christian **RAYMOND**, Michel **BOURELLY**, Jean-Marie **PROSPERI**, Jean-Paul **BORD**.

Représentés :

- Monsieur **Alain JAMME** a donné un pouvoir à Monsieur Bernard **CAPO**
- Monsieur **Steve CHRETIEN** a donné un pouvoir à Madame Valérie **GOMBERT**
- Monsieur **Olivier MASSON** a donné un pouvoir à Madame Sabine **TOURROLIER**

Madame le Maire déclare le quorum atteint.

Monsieur Michel BOYER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire énonce l'ordre du jour et soumet son approbation globale au vote :

- 1- Décisions modificatives
- 2- Plan de mobilité 2032
- 3- Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Pour donner suite à la réunion du mercredi 11 décembre 2024 concernant le Plan de Mobilité, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal le projet de délibération suivant :

- 4- Demande de moratoire sur la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE)

L'ordre du jour du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Pont du Lez :**

Reprise des travaux courant février 2025 pour 4 à 5 mois

Intervention de Madame Myriam Gelsomino : Est-on calé avec les travaux de Girac pour ne pas être doublement impactés ?

Réponse de Madame le Maire : oui c'est pour cela que les travaux du pont ne commencent qu'en février.

Intervention de Monsieur Jean-Paul Bord : La piste cyclable sera-t-elle faite en même temps ?

Réponse de Madame le Maire : Oui.

- **Squat déchetterie :**

Évacuation de tous les déchets en présence de la Police Municipale.

Nettoyage par l'entreprise Gorce mandatée par le service Gémapi.

- **PAV Biodéchets :**

Mise en place de la nouvelle collecte à partir de 16 juin 2025.

Collecte 2 fois par semaine et sur demande en cas de bacs pleins, nettoyage 1 fois par semaine.

Distribution du kit biodéchets à partir d'avril 2025.

10 emplacements sont à prévoir dans l'ensemble du village.

Madame le Maire demande de former un petit groupe de travail pour l'accompagner dans cette réflexion.

Se proposent : Henri Paturel, Frederic Gueydan, Amélie Giorgetti, Jean-Marie Proserpi et Céline Gollain.

Intervention de Monsieur Jean-Marie Proserpi : Y-a-t-il déjà des règles à respecter ? Containers adaptés ? hors sol ?

Madame le Maire répond que certaines obligations imposées par la Métropole seront à mettre en place dans la répartition des PAV. PAV plus petits et plus bas, hors sol.

Intervention de Madame Céline Gollain : Pourra-t-on récupérer le compost ?

Intervention de Monsieur Michel Bourelly : Le compost peut être récupéré à Grammont.

Intervention de Madame le Maire : les biodéchets ne donnent pas de compost. Ce ne sont que les déchets verts.

- **Changement de traiteur cantine :**

La CAO, après s'être réunie, a voté pour un nouveau traiteur à la cantine à partir du mois de janvier 2025 pour un an : API (assure la restauration au Lycée Pierre Rouge).

- **Départ Agnès Avinens :**

La directrice du centre de loisirs mute à Juvignac pour une évolution de carrière dans l'administratif à partir du 1^{er} février 2025. Monsieur Yves Latreille la remplace par promotion interne.

Intervention de Madame Myriam Gelsomino : Évolution du poste de Monsieur Latreille ?
Changement de fiche de poste ? Salaire ?

Madame le Maire répond que cette proposition a été faite par Madame Avinens et que tout est en discussion et travaillé.

Intervention de Madame Céline Gollain : Le poste est-il conservé ? Les parents attendent beaucoup de l'espace jeunes, comment arrivera-t-on à garder la même qualité ?

Madame le Maire répond que le poste de Madame Avinens est gelé pour l'instant et que nous veillerons à maintenir l'ensemble des prestations au même niveau.

- **Mise en place d'un dispositif télé alerte :**

Prévention des risques majeurs climatiques et accidentels. L'inscription se fait sur son téléphone à partir d'un QR code sur le site interne et sur le journal municipal qui permettra d'être informé en cas d'alerte dans la commune.

Intervention de Monsieur Michel Bourelly : Doit-on s'inscrire en temps qu'élus ou le sommes-nous d'office ?

Réponse de Madame Amélie Giorgetti : Tout le monde doit le faire

Intervention de Madame Myriam Gelsomino : On devrait en parler pendant la distribution des colis de Noël.

Réponse de Madame Amélie Giorgetti : Cela a commencé à être fait.

- **Jeux d'enfants :**

Des jeux ont été positionnés sur le chemin entre le stade de foot et la salle du Devevou : balançoire et tourniquet.

Des bancs vont être prochainement posés.

A- LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 2024-33 : Décisions modificatives

Monsieur Bernard CAPO, Maire-Adjoint délégué aux finances, propose au Conseil Municipal de modifier les comptes budgétaires suivants :

Section de fonctionnement-Dépenses	
Chapitre 065 Autres charges de gestion courante Compte 65736212 dotés de la personne morale CCAS	+ 10 000€
Chapitre 14 Atténuations de produits Compte 739211 Attributions de compensation	+ 179€

Section de fonctionnement-Recettes	
Chapitre 074 Dotations et participations Compte 741121 Dotations de solidarité rurale	+ 10 179€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à la majorité par **23 voix POUR, 3 ABSTENTIONS** (Madame Myriam **GELSOMINO** et Messieurs Michel **BOURELLY**, Jean-Marie **PROSPERI**) cette proposition.

Intervention de Monsieur Christian Raymond sur l'aide apportée aux élèves du collège pour un voyage scolaire.

Réponse de Madame Marie-Hélène Cabas : La commune s'occupe des enfants scolarisés dans la commune, les enfants du collège sont soutenus par le Département.

Madame le Maire intervient en demandant si l'aide a été faite au Département par le collège. Pas de certitude.

- **Délibération 2024-34 : Plan de mobilité 2032**

Monsieur Frédéric GUEYDAN, Maire-Adjoint délégué aux travaux, à la sécurité et aux mobilités, présente la délibération :

Le Plan de Mobilité est à la fois un document de planification et un outil de programmation permettant de coordonner les différentes actions à mener pour accompagner la transition énergétique, écologique et solidaire du territoire.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité d'une agglomération de plus de 100 000 habitants, Montpellier Méditerranée Métropole doit élaborer un plan de mobilité (PDM), anciennement appelé plan de déplacements urbains (PDU), à l'échelle de son ressort territorial. Le code des transports indique que « *le plan de mobilité détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité. Il est élaboré par cette dernière en tenant compte de la diversité des composantes du territoire ainsi que des besoins de la population, en lien avec les collectivités territoriales limitrophes.* » (Extrait de l'article L1214-1). Le périmètre du ressort territorial correspond au périmètre de l'EPCI et regroupe 31 communes pour une population de 507 526 d'habitants.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier avait approuvé le Plan de Déplacements Urbains 2010-2020 le 19 juillet 2012. Puis, devenue Métropole, elle a initié sa révision par délibération le 17 mai 2017. Cependant, l'évolution du contexte réglementaire avec la promulgation de la Loi d'Orientation sur les Mobilités du 26 décembre 2019, l'évolution des comportements de déplacements suite aux crises sanitaires et énergétiques, ainsi que les ambitions environnementales nationales, régionales (SRADDET) et locales (PCAET, SCoT) qui se sont renforcées ont conduit à relancer la procédure de révision du PDU par l'élaboration du Plan de Mobilité. Ainsi, lors du Conseil Métropole du 1^{er} février 2021, Montpellier Méditerranée Métropole a enclenché la démarche d'élaboration du Plan de Mobilité, en même temps qu'elle approuvait l'évaluation du PDU 2010-2020.

Plus récemment, la loi « SERM » du 27 décembre 2023 pose le cadre nécessaire au développement d'ici dix ans de plusieurs réseaux de Service Express Régional Métropolitain (SERM) parmi lesquels figure le SERM Montpellier Méditerranée labélisé en juin 2024. Cette offre multimodale de services de transports en commun publics s'appuiera prioritairement sur le déploiement de cars express, de lignes à haut niveau de service, de réseaux cyclables et sur le renforcement de la desserte ferroviaire.

Ainsi, après avoir arrêté le bilan de la concertation, le PDM 2032 a été arrêté au conseil de métropole du 8 octobre dernier.

Dans le cadre du processus d'élaboration de ce document, l'avis des communes membres est demandé.

Un PDM pour organiser la transition énergétique et solidaire des mobilités

Deux piliers structurent le Plan de Mobilité 2021 à 2032 dans une démarche de transition écologique et solidaire conforme à la trajectoire suivie par la Métropole pour l'ensemble de sa planification :

1^{er} pilier : Une mobilité universelle

L'accès à la mobilité est à considérer comme un droit pour chacun quel que soit son âge, sa condition physique, ses moyens financiers, son statut social, son lieu d'habitation. L'accès à la mobilité ne doit

pas créer de fracture sociale ou territoriale. Les enjeux portent donc sur l'inclusion sociale, l'équité et le dynamisme économique.

2^{ème} pilier : Une mobilité sobre et décarbonée

Ce pilier est composé de 3 concepts clés : réduire l'empreinte environnementale de la mobilité, Améliorer le cadre de vie grâce à des centralités apaisées et respirables et optimiser les infrastructures existantes en améliorant le partage de l'espace public entre les différents modes (voyageurs et marchandises).

L'objectif est de limiter l'empreinte environnementale sur la qualité de l'air ; l'ambiance acoustique, les niveaux d'émissions des gaz à effet de serre, la biodiversité et l'imperméabilisation des sols. L'ensemble de ces éléments ayant une influence plus ou moins direct sur la santé de la population, la Métropole agit pour faciliter et rendre accessibles des déplacements à moindre impact environnemental.

Concrètement sur le territoire de la commune, ces piliers se traduisent par les éléments suivants :

- Développer des liaisons structurantes vers les polarités économiques.
 - Il s'agit de la création de lignes structurantes de transport en commun :
 - Un car express (branche du SERM) à destination d'Occitanie ;
 - La création de la ligne 5 de tramway, du pôle d'échanges multimodal Montferrier/Agropolis et du pôle d'échanges multimodal Clapiers/Girac avec un parking capacitaire au niveau de Girac.
 - Il s'agit de la création d'infrastructures vélo :
 - La vélo ligne 10b structurante connectant Montferrier-sur-Lez et la station « Montferrier- sur-Lez » permettra également un accès aisé à vélo à la ligne 5 de tramway.
 - La vélo ligne 11 connectant (Prades) Caudalie/Baillarguet et Girac
 - Enfin, la vélo ligne B, du type rocade (le long de la RM65), permet l'accès au secteur d'Hôpitaux-Facultés à l'Ouest et à Clapiers et Castelnaud-le-Lez à l'Est.

De manière complémentaire, le développement du covoiturage sur tout le territoire de la Métropole et au-delà du périmètre contribue à une utilisation optimisée et agile de la voiture.

Les actions du PDM participeront à faire évoluer les comportements de mobilité en cohérence avec la transition énergétique, écologique et solidaire portée par notre territoire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis **favorable ou défavorable** au projet de Plan de Mobilité arrêté par le Conseil de Métropole le 8 Octobre.

Intervention de Madame Valérie Gombert : Le texte n'est pas assez incisif.

Intervention de Monsieur Jean-Marie Prosperi : Ce texte présente des points positifs et des points négatifs. Pour le groupe Vivons Montferrier l'avis sera défavorable car plus de points négatifs pour la commune, peu de concertation, aucun élément indicateur chiffré pour suivre l'évolution de ce plan. C'est un document creux. Grands principes généraux : circulation automobile au détriment des communes périphériques et au profit de la ville centre, aménagement de Girac prévu dans le PDM et déjà réalisé avant l'avis des communes. C'est ce principe de non-concertation qui valide notre choix.

Intervention de Monsieur Jean-Paul Bord : Dans ce PDM, 3M propose un cadre de vie plus respirable et plus apaisé et une alternative à l'autosolisme. Ceci est faux et mensonger pour notre commune. Pas de parking de covoiturage prévu pour baisser l'autosolisme pour les personnes venant du Nord et de la Métropole et notre cadre de vie sera moins apaisé surtout sur la route de Mende. Un PDM oui auquel on est associé mais pas un plan pour lequel nous sommes exclus comme avec la problématique de Girac.

Intervention de Madame le Maire : Il est dommage de constater que dans cet échange on ne parle que de la circulation automobile. Ce plan est un plan des mobilités : voiture, tram, bus, vélos et piétons. Pour une Métropole comme la nôtre, il me semble important de pouvoir voir se développer une ligne 5 qui passera au pied de notre commune, une augmentation de l'offre de bus qui nous permettra de rejoindre les lycées, le centre et les grands sites économiques, des pistes cyclables qui favoriseront pour nos administrés travaillant dans les universités et les hôpitaux, les collégiens et lycéens des déplacements plus fluides. En revanche pour notre commune la problématique de la RM 65 va nous apporter des nuisances tel que le bruit et la pollution pour les riverains mitoyens, une possible augmentation de la circulation de transit. C'est pourquoi dans le texte adossé il est important de demander la mise en place d'un capteur de pollution au rondpoint Agropolis sur la RM65 et un mur antibruit le long du Boulevard de la Lironde. C'est pourquoi j'émettrai un avis favorable pour ce PDM.

Intervention de Monsieur Jean-Marie Prosperi : C'est un document imparfait. Modification de la circulation va être mise en place et c'est cela qui nous ennuie. Ce vote doit être individuel et aussi politique.

Intervention de Monsieur Michel Bourelly : J'ai un capteur de pollution chez moi et je peux constater déjà aujourd'hui ce phénomène de pollution qui ne pourra que s'aggraver avec l'augmentation de la circulation. C'est donc pour moi un véritable problème de santé publique.

Intervention de Monsieur Jean-Paul Bord : Il est évident que la ville centre se protège, de grands trottoirs, des pistes cyclables et rien chez nous. Pas de discussion avec la Métropole. Nous sommes très impactés par ce PDM.

Intervention de Monsieur Frédéric Gueydan : Pour notre équipe, ce n'est pas un oui/oui mais plutôt un oui/mais car il ressort des choses positives pour le territoire. Il faut avancer car le monde change et il est nécessaire d'adapter notre territoire. C'est pourquoi nous adossons ce texte au PDM.

Intervention de Monsieur Christian Raymond : J'ai entendu les échanges mais malheureusement je ne vois pas beaucoup de montferrierains à vélo ou dans le tram. La population augmente et il faut trouver des solutions. Mais pour la concertation cela n'est pas bon.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré **donne un avis favorable** à la majorité par **14 voix POUR**, **11 voix CONTRE** (Mesdames Valérie **GOMBERT**, Michèle **TOMAS**, Sabine **TOURROLIER**, Myriam **GELSOMINO**, Céline **GOLLAIN**, et Messieurs Steve **CHRETIEN**, Olivier **MASSON**, Michel **BOYER**, Michel **BOURELLY**, Jean-Marie **PROSPERI**, Jean-Paul **BORD**), et **1 ABSTENTION** (Christian **RAYMOND**) au projet de Plan de Mobilité arrêté par le Conseil de Métropole le 8 Octobre.

Avis du conseil municipal adossé au vote du PDM, émis le 18 décembre 2024

Le Plan de Mobilité (PDM) proposé par la Métropole Montpellier Méditerranée est un document de référence sur lequel s'appuient les politiques publiques pour adapter nos territoires à la transition écologique et au changement climatique, mais aussi pour lutter contre la pollution de l'air.

Ce plan vise à diminuer la part modale de la voiture dans les mobilités quotidiennes en proposant des alternatives : augmentation de l'offre des transports en commun (lignes de tramway, lignes de bus en voies réservées...), développement des vélo-lignes. L'arrivée de la ligne 5 du tram et de l'offre de bus associée est ainsi une excellente perspective pour notre territoire, de même que les voies vertes envisagées pour la desserte de notre commune. Même si nous soutenons l'ambition générale de ce plan, il soulève de nombreuses inquiétudes pour notre territoire.

La stratégie du PDM proposée pour la circulation automobile repose en effet sur l'identification de rocades stratégiques (RM 65, le lien...), dérogatoires à la Zone à Faibles Émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole, associée à des dispositifs limitant fortement la circulation de transit dans la ville centre au travers de voies aujourd'hui très largement utilisées.

Ce choix de forte concentration du trafic automobile sur un nombre très réduit d'axes impactera significativement les territoires adjacents (augmentation de la pollution et des nuisances sonores, difficultés de circulation...).

Montferrier-sur-Lez risque d'être particulièrement impacté par ces choix. La concentration des flux automobiles sur des axes stratégiques, comme la RM65 et le rondpoint Agropolis, va aggraver la pollution, les nuisances sonores et risque d'augmenter la circulation sur les différents axes de notre village. Nous redoutons en particulier des reports de circulation plus importants encore sur la route de Mende.

Les aménagements et la création de la véloligne sur la route Mende prévus dans le PDM deviennent dès lors une nécessité absolue pour permettre son apaisement. Plus globalement, des mesures compensatoires (murs anti-bruit, positionnement d'une station de relevé de la qualité de l'air, comptage du trafic automobile et poids lourds) doivent aussi être proposées.

Par la présente, nous souhaitons donc vous faire part de notre profonde inquiétude sur les conséquences de cette stratégie pour notre commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité cet avis adossé au vote du PDM.

Délibération 2024-35 : Participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 6 décembre 2024 ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Décider**, dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, si la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.
- **Décider** d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 15€ par agent.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget, chapitre 012 charges personnel, compte 64111.

Intervention de Monsieur Michel Boyer : Ce n'est pas un régime à caractère obligatoire ? Y a-t-il eu une information auprès des agents ? Je regrette qu'un élu compétent en la matière ou un professionnel indépendant n'ait pas été associé à la réflexion et que la participation de la mairie soit faible, ce qui ne motivera pas les agents.

Intervention de Monsieur Michel Bourelly : Pourquoi certains agents n'en ont pas voulu ?

Intervention de Madame Michèle Tomas : Y-a-t-il aujourd'hui un régime de prévoyance ? Et le maintien du salaire en cas d'absence ? Quel est le comité technique et quel est son avis ?

Réponse de Monsieur Yohann Houssaye : Régime non obligatoire. Certains agents n'en ont pas voulu car trop cher mensuellement. Aujourd'hui pas de régime de prévoyance. Le salaire est maintenu pendant les 3 premiers mois puis diminué. Le comité technique appartient au CDG et nous accompagne dans la décision.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité ces propositions.

- **Délibération 2024-36 : Demande de moratoire sur la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE)**

Vu la délibération n°M2024-369 de la Métropole de Montpellier, en date du 8 octobre 2024, sur l'arrêt de la concertation sur le Plan de Mobilité 2032 ;

Considérant que plus de 60 000 automobilistes de la Métropole, selon les données du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, devront remplacer leur véhicule pour se conformer aux critères Crit'Air 1 et 2, faute de quoi ils ne pourront plus circuler au sein de la Métropole de Montpellier ;

Considérant les risques d'impact social majeur pour les ménages, qui pourraient se voir contraints de supporter une charge financière excessive pour l'acquisition d'un véhicule conforme, malgré la gratuité des transports en commun, le développement des mobilités douces par la Métropole, et l'instauration d'aides gouvernementales pour le renouvellement de véhicules ;

Considérant que les craintes exprimées par nos administrés quant aux difficultés à maintenir leur emploi du fait de l'impossibilité de circuler avec leur véhicule actuel, témoignent d'une forte inquiétude sociale ;

Considérant l'incertitude entourant le financement des aides gouvernementales à la reconversion automobile, qui risquent de se voir réduites, voire supprimées dans le cadre des réformes prévues par le projet de loi de finances 2025 ;

Considérant que des Métropoles comme Marseille, Rouen, et Strasbourg ont montré l'exemple en différant l'application de leur ZFE, démontrant qu'un calendrier plus réaliste est possible sans compromettre les objectifs environnementaux ;

Sur proposition de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Montferrier sur Lez **décide** à la majorité par **21 voix POUR, 3 voix CONTRE** (Mesdames Sabine **TOURROLIER**, Michèle **TOMAS** et Monsieur Olivier **MASSON**) et **2 ABSTENTIONS** (Madame Céline **GOLLAIN** et Monsieur Jean-Paul **BORD**) :

- **De sursoir** au calendrier actuel de déploiement de la ZFE, tel qu'établi par la Métropole de Montpellier, en raison des impacts socio-économiques potentiellement négatifs sur les administrés de notre commune ;
- **De demander** au Président de la Métropole de Montpellier de soumettre au Conseil Métropolitain un nouveau calendrier par la proposition d'un moratoire concernant l'application de la ZFE, permettant ainsi la prolongation de la circulation des véhicules Crit'Air 3 au sein de la Métropole.

Intervention de Monsieur Jean-Paul Bord : On nous demande de voter entre autoriser les voitures de critair 3 et augmenter la pollution ou repousser la date pour les critair 3 et laisser travailler ceux qui ne peuvent changer leur voiture : nous devons choisir entre écologie et social. On constate une fois de plus que tout cela n'est pas très cohérent.

C - QUESTIONS DIVERSES

Pour la liste « Montferrier Ensemble »

- Dans votre programme (« Avec Vous pour Montferrier »), il y a plus de 4 ans déjà, vous indiquez : « Instaurer des concertations avec les Montferriairain-e-s sur les grands projets du village ».

Des grands projets prennent forme aujourd'hui par exemple PDM, Plan de Mobilités, ZFE Zones Faible Émission, Arrêté de carence concernant les logements sociaux, PLUi (sur lequel une concertation sera obligatoire...), etc. Comptez-vous mettre enfin vos promesses à exécution ?

Réponse de Madame le Maire :

Les grands projets dont vous parlez ne sont que des projets métropolitains et non communaux. Pour notre part nous avons mis en place des rencontres de quartier pendant lesquelles nous échangeons avec la population sur tous les sujets.

Nous avons organisé des réunions avec les riverains pour les projets les concernant : chemin de la Qualité, route de Mende, Bugadières. Ce sont donc des concertations à notre échelle.

- Débitumer les cours des écoles pour en faire des « oasis » de fraîcheur, des espaces végétalisés

D'abord il faudrait mettre en place un revêtement perméable à l'eau de pluie, en lieu et place du bitume, auquel s'ajouteraient des espaces plantés. Exemples : des parcours de pierre, sols en copeaux de bois, nouveaux jeux, coins calmes pour discuter, sol drainant, végétation... Les élèves peuvent profiter d'activités et d'espaces différents. Objectifs : une cour plus fraîche en période de canicule et une plus grande proximité des enfants avec la nature. Pour que les élèves des écoles concernées comprennent mieux l'intérêt d'une telle transformation, des modules « oasis » pourraient être proposés dans le cadre des temps d'activité scolaire (TAP), ce qui permettrait de les sensibiliser au dérèglement climatique à travers des projets concrets. Les exemples ne manquent pas :

<https://www.paris.fr/pages/les-cours-oasis-7389>

<https://reporterre.net/Adieu-bitume-vive-les-cours-d-ecole-vegetalisees>

<https://www.pinterest.fr/eveiletnature/cours-d%C3%A9coles-nature/>

Certes, des travaux énergétiques, des aménagements ont été réalisés dans les bâtiments scolaires, mais n'est-il pas temps d'aménager les extérieurs ? Quelles sont vos propositions en cours ?

Réponse de Madame le Maire :

Nous avons déjà parlé de ce sujet dans un autre conseil.

Comme je l'ai dit, cela fera partie des projets du mandat suivant. Nous avons beaucoup investi dans l'école entre 2020 et 2024 et nous poursuivrons cela entre 2026 et 2032.

- Personnel communal

Nous avons appris que la personne qui dirigeait l'équipe Animation jeunesse avait quitté ses fonctions pour partir ailleurs... même si, à ce jour, ses coordonnées sont toujours mentionnées sur le site de la mairie. Est-ce donc exact qu'elle est partie ? Si oui, pourquoi ce départ précipité ? Et a-t-elle été remplacée ?

Nous avons noté, depuis le début de votre mandat, beaucoup de roulement parmi le personnel, de personnel parti « en colère » ou de heurts plus ou moins graves, d'autres se plaignent de leur traitement... Que se passe-t-il au sein du personnel communal (administratif, service, scolaire...) ? Pourquoi un tel climat conflictuel ? Vous commettriez des actes d'excès de pouvoir, par exemple, l'absence de paiement d'heures supplémentaires, la demande de travaux hors des horaires habituels, la désignation des mêmes agents en cas de situation d'urgence, etc. Est-ce exact ? Merci de nous préciser.

Réponse de Madame le Maire :

Je ne répondrais pas à cette question, c'est une attaque personnelle du maire.

Vous ne pourrez en aucun cas me donner des noms pour appuyer vos accusations et de plus je pense ne pas avoir à me justifier. Je n'irai pas plus loin dans ma réponse.

Pour la liste « Vivons Montferrier »

A partir du 1er janvier 2025, une nouvelle compétence obligatoire incombe à la commune : "Le service public petite enfance » dont l'objectif est de proposer une réponse globale aux besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs parents (loi du 18 décembre 2023).

A notre connaissance, aucune réunion de la commission « Affaires sociales, Enfance, Seniors, et Jeunesse » n'a eu lieu en 2024 sur ce thème ou sur un autre. Aucun groupe de travail spécifique n'a été mis en place pour travailler à la mise en œuvre de ce nouvel accompagnement des familles.

Pouvez-vous nous dire comment la commune s'y est préparée et quelles mesures seront mises en place à partir du 1er janvier 2025 ?

Cette compétence pouvant être transférée à l'EPCI, y-a-t'il eut des discussions, en ce sens, à la Métropole.

Pour info, je vous joins le document d'information à l'attention des élus locaux du ministère des solidarités ... (mise à jour novembre 2024).

Intervention de Monsieur Jean-Marie Properi : La compétence devenue officielle nécessite une coordination opérée par la commune et cela ne relève pas du CCAS mais bien de la commission « Affaires sociales, Enfance, Seniors, et Jeunesse » regroupant des élus du conseil.

Intervention de Monsieur Michel Bourelly : Pas de polémique pour nous. J'ai fait partie du groupe de travail sur les crèches et j'ai pu constater une véritable envie de les aider.

Réponse de Madame le Maire :

La compétence service public petite enfance est déjà mise en place dans notre commune en répondant aux différents critères exigés : existence des modes de garderie sur le site de la commune, accompagnement direct des familles par les structures qui les reçoivent, recensement des enfants de moins de 3 ans.

Pour exemple dans la commune nous avons une baisse de la natalité :

- 2021 : 41 naissances
- 2022 : 36 naissances
- 2023 : 20 naissances
- 2024 : 19 naissances

Nous avons aussi une population, qui s'installe sur notre territoire, plus âgée, donc avec des enfants plus grands. Soutien des crèches grâce aux subventions.

Aujourd'hui pas de besoin de garderie supplémentaire. Les crèches sont en grande difficulté.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire lève la séance à 21h30.